Envoyé en préfecture le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160216-CP2016_01_6-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 janvier 2016

CP2016_01_6
id. 2297

L'an deux mille seize le vingt cinq janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

PARTENARIAT CONSEIL DÉPARTEMENTAL OPÉRATION "FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE"

___

Le Conseil Départemental a choisi de s'investir dans la lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, la compétence du Département en matière de Fonds Solidarité Logement permet la mise en œuvre d'une politique d'accès et de maintien dans le logement pour les populations les plus fragiles. La gestion de ce dispositif met en lumière que la précarité des ménages est autant monétaire qu'énergétique. A titre d'illustration, le **budget FSL 2014 a consacré 65% pour les aides impayés d'énergie**. Ce constat renvoie à la **nécessité de développer fortement un axe de prévention collective,** autant sur le comportement que sur le bâti, en complémentarité de l'accompagnement social individuel lié au maintien dans le logement.

Aussi, le Conseil Départemental s'est il engagé depuis 2012 dans son Plan Climat Territorial dont un volet est dédié aux économies d'énergie.

Envoyé en préfecture le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160216-CP2016_01_6-DE

De plus, la Collectivité s'implique dans la prévention énergétique dans le bâti en soutenant les actions du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 82) notamment dans le cadre de sa mission Espace Info Énergie.

Enfin, le Conseil Départemental, par délibération de la Commission Permanente du 24 novembre 2014 a noué un partenariat étroit avec EDF sur cette présente opération.

Ces différents niveaux de prévention sont reconduits afin de s'engager pour la quatrième année dans une déclinaison départementale de l'opération nationale « familles à énergie positive ». Il s'agit d'un défi d'économies d'énergie et d'eau dont l'objectif est de réduire dans chaque foyer participant au moins 8% de la consommation énergétique, sans affecter le confort. Elle se déroule pendant une partie de la saison de chauffe, soit d'octobre à mai.

Cette action préventive, implantée dans les différents pôles de développement sociaux, mobilise un partenariat entre les travailleurs sociaux de la Collectivité et d'autres structures, et les conseillers en énergie EDF auprès des personnes ou des familles. Afin de favoriser son essor, cette action pourra faire l'objet d'une valorisation et d'un **cofinancement du Fonds Social Européen** au titre de l'inclusion sociale.

L'acquisition de gestes écocitoyens passe par une démarche pédagogique concrète comprenant entre autres, l'utilisation de petit matériel d'économie d'énergie à installer dans l'habitation pour réduire concrètement la consommation d'énergie.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose de **reconduire et d'élargir le partenariat** avec :

- **EDF distributeur d'énergie** qui s'engage à distribuer du petit matériel aux familles participant au défi,
- **VEOLIA** développe son action de collaboration avec les structures de médiation sociale, car celles-ci agissent efficacement pour renouer le lien social et apporter des solutions de baisse de consommation d'eau ; VEOLIA s'engage à distribuer des économiseurs d'eau aux familles participantes,
- **Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 82)**, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour l'ensemble des communes membres, représente et défend les intérêts des usagers en relation avec les exploitants. Il apporte sa contribution en soutenant financièrement le Département pour faire l'acquisition de kits économie d'énergie à destination des familles engagées dans le défi,
- **L'association Montauban Services**, engagée dans la prévention des économies d'énergie met à disposition des différentes équipes du défi l'appartement témoin « Sit'éco » et toutes les informations contenues dans le lieu.

Envoyé en préfecture le 16/02/2016
Reçu en préfecture le 16/02/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160216-CP2016_01_6-DE

Pour la coordination et le suivi des actions conduites, des réunions seront organisées dans le cadre des comités de pilotage établis pour chaque convention.

Chacune des quatre conventions est conclue pour une année et entre en application dès sa signature par les deux parties. Elles feront l'objet, en fonction des évaluations des comités de pilotage, d'avenants précisant les éventuelles adaptations ou modifications apportées à ces partenariats.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les stipulations susvisées, les conventions à intervenir avec :
  - EDF distributeur d'énergie,
  - VEOLIA ,
  - Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 82),
  - L'association Montauban Services,

  dans le cadre du partenariat Conseil Départemental - opération "familles à énergie positive"

- Précise que cette action préventive pourra bénéficier d'un cofinancement du Fonds Social Européen au titre de l'inclusion sociale ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, ces conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC